

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 27 juin 2022: «Pour l'officialisation de l'espace de liberté pour chiens sur la parcelle 7514 ainsi que pour la préservation et le développement de sa végétalisation».

16 octobre 2023

Rapport de M. Valentin Dujoux.

Cette pétition a été envoyée à la commission des pétitions le 27 juin 2022. Elle a été traitée sous la présidence de M. Rémy Burri les 17 octobre et 5 décembre 2022 ainsi que les 20 mars et 8 mai 2023. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Aurea de Toro, que le rapporteur remercie pour la précision des notes et la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 17 octobre 2022

Note du rapporteur: lors de cette séance, M. Ivanov, président de la commission des sports, est présent. En introduction, un commissaire socialiste a une question. Il indique que le présent objet aborde un sujet qui est en train d'être traité à de la commission des sports. Il suggère que la commission des sports ait accès à l'audition de cet objet afin d'éviter une autre audition en commission des sports. Le président de la commission lui répond que la présence de M. Ivanov, président de la commission des sports, remplit cet objectif. Il est parti du principe que cela ne devrait pas poser un problème pour les autres commissaires. L'idée est d'être efficace, de lui permettre d'avoir déjà des questions et de partager les éléments qu'il aurait durant cette audition. Il demande si cela convient à l'assemblée. L'assemblée ne manifeste aucune opposition à la présence de M. Ivanov.

Audition de M^{me} Florence Nussberger, M. Agush Murti, M. Thierry Mustacher, M^{me} Alexandra Arbus et M. Sacha Morisod, pétitionnaires

En introduction, M^{me} Nussberger déclare qu'il y a tous les faits dans la lettre accompagnant la pétition. Cela fait de nombreuses années que la parcelle 7514 est utilisée par les pétitionnaires qui sont aussi propriétaires de chiens. La parcelle a été gracieusement mise à disposition par la Poste ou l'Etat, les pétitionnaires ne sachant pas exactement. Durant ces dernières années, elles et ils ont entendu

beaucoup de choses pour savoir qui voulait récupérer la parcelle pour en faire une chose ou une autre: il y a eu «l’histoire des réfugiés» (*note du rapporteur: propos de la pétitionnaire*), des maisons des associations mais pas la Maison des associations de la rue des Savoises. Pour les pétitionnaires, il y a eu énormément de projets. M^{me} Nussberger poursuit et indique que le dernier projet en date étant celui du skate-park et qu’il y avait éventuellement une proposition d’accueillir Quai 9. Elle précise qu’elle n’a pas de prétention politique et qu’ils essaient de défendre une cause qui est un sujet très important sur le territoire genevois. A Genève, en comparaison à d’autres endroits, les gens sont respectueux en tant que propriétaires de chiens et, dernièrement, la Ville de Genève a fourni des efforts afin de créer davantage de parcs à chiens. En revanche, celui de la parcelle 7514 n’est toujours pas officialisé. C’est pourtant ce que le collectif demande depuis 2019 à travers de nombreux courriers et appels téléphoniques. La pétitionnaire regrette le fait qu’elles et ils ont toujours reçu des réponses assez vagues alors qu’en parallèle d’autres projets ont avancé. En outre, à côté du parc à chiens, les pétitionnaires défendent la végétalisation et l’entretien – à leurs frais – de cet espace. Elle reconnaît que sur cette parcelle d’autres projets sont envisagés, mais ceux-ci ne conduiraient pas, selon elle, à une réelle végétalisation. Concernant le projet de skate-park par exemple, il y aura beaucoup moins de sols perméables selon les pétitionnaires, qui se sentent mis de côté.

Concernant la pétition, celle-ci a été réalisée en quelques semaines et elle indique qu’ils et elles auraient pu avoir plus de signatures. La récolte a été stoppée afin de transmettre la pétition avant l’été 2022 (*note du rapporteur: la pétition a été envoyée en commission le 27 juin 2022*).

En complément, M. Murti ajoute qu’ils tiennent beaucoup à cette parcelle.

Pour terminer cette présentation, M. Morisod précise qu’ils et elles proposent régulièrement à des jeunes qui «zonent» (*note du rapporteur: propos du pétitionnaire*) dans les parcs en buvant des bières de les rejoindre au parc à chiens pour profiter de partager un bon moment et d’échanger avec d’autres personnes. Il y a une vraie cohésion sociale qui se crée.

Questions des commissaires

Une commissaire se demande si la requête des jeunes de construire le skate-park à côté du parc à chiens serait sur la même parcelle.

M^{me} Nussberger acquiesce.

La commissaire leur demande s’ils ont essayé de parler avec les jeunes qui ont proposé ce projet.

M^{me} Arbus indique qu’ils ont essayé mais que cela n’a pas abouti.

La commissaire souhaite savoir s'ils ont pu échanger alors directement avec le Conseil administratif.

M^{me} Nussberger précise qu'ils ont échangé des courriers avec M^{me} Perler, M^{me} Kitsos et M. Gomez. Elle regrette que les courriers soient parfois restés sans réponse, ou bien que les réponses apportées soient restées vagues. Selon elle, les réponses reçues laissent les pétitionnaires dans un certain flou.

La commissaire n'a plus de questions, mais reconnaît qu'un doute est entretenu.

M^{me} Nussberger précise que dans le dernier mail reçu du Service des espaces verts (SEVE) il leur a été indiqué que le SEVE souhaiterait que la parcelle reste en l'état actuel, mais qu'il s'agira d'une décision politique du Conseil administratif.

La commissaire souhaite savoir si les pétitionnaires sont opposés à la création d'un skate-park sur cette parcelle.

M^{me} Nussberger déclare qu'ils ne seraient pas opposés, mais ils regrettent une fois de plus le manque de concertation. On répond que du temps de M^{me} Alder, ancienne magistrate en charge de la cohésion sociale, un certain nombre de propriétaires de chiens ont été concertés et qu'ils trouvaient que c'était une bonne idée que le parc à chiens soit établi dans le parc des Cropettes. Elle ne sait toutefois pas quels propriétaires de chiens ont été contactés et ne sait pas qui aurait pu être d'accord avec cela. Cette proposition est discutable mais ils se mettent volontiers autour d'une table.

Une commissaire demande combien de personnes fréquentent les lieux de la parcelle étudiée dans le cadre de cette pétition.

M^{me} Nussberger souligne qu'il y a des gens qui viennent au quotidien, mais qu'il y a une centaine de personnes qui fréquentent ce parc, peut-être même plus parce qu'il y en a qui viennent la nuit ou très tôt le matin.

La commissaire s'interroge également sur le temps que les propriétaires passent avec leur chien dans le parc.

M^{me} Nussberger répond que cela dépend du temps et que, si c'est l'heure de l'apéritif, des personnes y passent des heures. C'est l'endroit idéal pour laisser courir son chien et jouer avec lui.

La commissaire se pose la question de la dimension du terrain.

M^{me} Nussberger parle de 5000 m² environ, la parcelle est très grande et longue.

La commissaire souligne que la parcelle est longue, en affirmant que cela permet de faire courir son chien.

M^{me} Nussberger acquiesce et avance qu’eux-mêmes (les propriétaires de chiens) y pratiquent du sport.

La commissaire demande s’il y a une clôture et, si oui, depuis quand elle est posée.

M^{me} Nussberger indique qu’elle existe depuis qu’elle est arrivée dans le quartier, soit il y a une trentaine d’années.

Une commissaire souligne que les membres de la commission des pétitions ont auditionné les jeunes avec leur projet concernant cette parcelle et que leur objectif n’était pas de faire un skate-park comme à Plainpalais. Il lui semble qu’ils disaient avoir essayé de contacter les autres usagères et usagers de la parcelle et parlaient d’un partage des lieux, soit d’un projet participatif. La commissaire est donc étonnée que les propriétaires de chiens n’aient pas pu prendre contact avec les jeunes. Elle se demande s’il serait possible de retourner vers eux pour un partage de zone parce que l’espace est grand. La commissaire propose aussi que l’on aménage un parc à chiens au parc Bertrand pour éviter d’arriver à des confrontations dommageables.

M^{me} Arbus souligne que les skate-parks et les chiens ne font pas bon ménage. C’est stressant pour les chiens.

La commissaire relève toutefois qu’il y a des clôtures.

M^{me} Arbus répond par l’affirmative et explique qu’elles et ils essaient d’entretenir une notion de bien-être et de partage avec leur chien. Perdre une partie de l’espace poserait un problème. L’intérêt de ce lieu tient justement dans sa dimension qui est agréable, permettant aux chiens de s’ébattre librement.

La commissaire souligne que l’on est en ville.

M^{me} Arbus répond qu’il n’y avait pas de problème jusqu’à maintenant et que c’est surtout une très grande chance d’avoir un aussi grand terrain en pleine ville.

Un commissaire s’interroge sur l’alternative proposée. Il indique qu’on parle de la parcelle 7755 et demande ce qu’il en est.

Le président précise qu’il s’agit de celle située entre le collège Montbrillant et la Poste.

Le commissaire corrige et revient sur l’affirmation du président en lui indiquant qu’il parle, lui, de l’alternative qui est proposée.

M^{me} Nussberger montre la parcelle 7755 sur le plan papier aux membres de la commission. Cette parcelle est dans un lieu qui n’est pas pérenne, malheureusement. Si une parcelle était réalisée ici, elle pense qu’au bout de quelques mois

il y aurait une pétition ou quelques chiens morts, car un peu plus haut il y a énormément de bancs et des gens qui utilisent des substances illégales. De plus, elle souligne la présence d'une maison de retraite en face et le fait que c'est également une rue très fréquentée par des véhicules d'urgence (pompiers, police, etc.). En effet, même si le parc des Croupettes est un joli parc, et que les usages y sont multiples, il n'est pas immense. M^{me} Nussberger appuie son propos en indiquant que le SEVE a dit qu'il n'était pas favorable à la construction d'un espace de liberté pour chiens sur cette parcelle 7755. Il serait judicieux, selon elle, de tenir compte de l'avis des personnes qui prennent soin de nos parcs et de nos jardins.

Une commissaire a une question sur le timing de la pétition. Elle indique que la commission des pétitions avait déjà reçu une pétition de l'Espace freestyle Montbrillant en 2020, pétition qui avait été renvoyée ensuite au Conseil administratif. L'identification de la parcelle date de 2019 et les jeunes ont d'ailleurs obtenu une subvention du département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève pour pouvoir développer une étude de faisabilité sur cette parcelle en particulier. La pétition adressée date de 2020 et cela fait maintenant deux ans. La commissaire souligne qu'il y a un conflit d'usage qui se profile. La commissaire demande également ce que les pétitionnaires attendent à l'issue du traitement de la pétition.

M^{me} Nussberger répond que le collectif a commencé à écrire des lettres en 2019 et qu'ils n'étaient même pas au courant que cette autre pétition existait pour le skate-park. Les auteurs de la pétition ont toujours espéré prendre part à ce dialogue, mais cela ne s'est jamais fait. La plupart des faits dont elle a fait mention, ils en ont eu connaissance à travers les journaux, mais jamais à travers l'un des élus contactés. Ils voulaient faire la pétition depuis longtemps, cela étant il y a eu le Covid-19 et cela a ralenti un peu le mouvement. Pour M^{me} Nussberger, le groupe du skate-park a bien joué toutes les cartes à part celle de l'honnêteté de venir les voir. Il est également fait mention de suggérer de faire le parc à chiens de l'autre côté, où il y a des grues, etc. Cette parcelle est déjà goudronnée et il existerait même un couvert en cas de mauvais temps; le collectif pense que cette dernière serait donc plus appropriée pour accueillir un skate-park. Concernant cet espace, celui-ci se trouve toujours sur la rue de Montbrillant, mais tout au bout, où les rénovations et les nouveaux hangars pour les CFF ont été réalisés.

La commissaire relève que l'une des difficultés quant à l'Espace freestyle Montbrillant est que cette parcelle est en sursis, avec la rénovation du quartier de la gare. Elle demande aux auditionnés s'ils en savent un peu plus ou s'ils sont déjà en discussion sur le devenir de cette parcelle.

M^{me} Arbus indique qu'on ne peut pas construire de structures pérennes pour laisser le champ libre si nécessaire aux CFF. Elle précise que les pétitionnaires ont deux objectifs: le bien-être de leur chien et la sauvegarde de la végétalisation.

M^{me} Nussberger complète et soutient qu'ils ont entendu beaucoup de choses sur cette parcelle. C'est pour cela qu'un laps de temps de deux ans s'est écoulé. M^{me} Nussberger habite dans le quartier, a une boutique à la rue des Gares et sait très bien qu'à un moment donné elle se trouvera devant un immeuble et que les CFF vont essayer de garder cette parcelle pour eux.

Une commissaire se dit déçue du fait qu'il n'y ait pas eu plus de communication. Elle se souvient que le skate-park avait été présenté à la maison de la place des Grottes et souhaite savoir si les deux parties, les partisans du skate-park et les pétitionnaires, ont pu entrer en contact.

M^{me} Nussberger répond que personne n'était au courant de cette présentation qui a été réalisée sous M^{me} Alder. Cette information leur a échappé. Pour reprendre ce qui a été dit précédemment, si l'on reprend tous les courriers depuis 2020, voire 2019, les réponses reçues des autorités ont été très vagues.

La commissaire complète en disant qu'il s'agit de la Maison verte, bien que ce ne soit pas elle qui concentre les gens.

M^{me} Nussberger insiste en rappelant que la présentation leur avait échappé.

La commissaire demande pourquoi ne pas parler directement avec les jeunes.

L'auditionnée explique qu'ils ont tout de même pu s'entretenir avec des responsables.

La commissaire a compris qu'il s'agit d'une question de cohésion sociale et relève que les pétitionnaires auraient pu aider les jeunes en imaginant des solutions. Elle souhaite connaître les propositions qui auraient pu être faites.

M^{me} Nussberger reprend l'idée de la parcelle située en face. En revanche, elle ne sait pas à qui elle appartient, peut-être à l'Etat ou bien aux CFF.

Une commissaire trouve navrant ce conflit d'usage. Elle se demande s'il n'y aurait pas une entité dans le quartier des Grottes pour servir de médiation afin de réunir tout le monde.

M^{me} Nussberger dit que les pétitionnaires ne demandent que cela.

La commissaire s'interroge sur une éventuelle entité organisatrice de la rencontre et suggère la Maison verte.

M^{me} Nussberger indique qu'ils ont toujours voulu que quelqu'un fasse ce lien. Ils veulent trouver des solutions ensemble. Si la commission des pétitions peut leur proposer quelqu'un, ils sont preneurs.

M. Ivanov, président de la commission des sports, intervient en disant que le quartier va être redimensionné avec une extension de la gare Cornavin. Dans cette

vision d’avenir, il demande aux auditionnés s’ils auraient un plan B et si, dans leur esprit, il est possible d’aller ailleurs.

M^{me} Nussberger rappelle qu’ils connaissent très bien ce parc. Quand ils ont proposé ce parc en face de la rue du Fort-Barreau, c’était une catastrophe. Il y a des années en arrière, il y avait déjà un parc à chiens au parc Beaulieu, mais cela a duré deux ans avant sa fermeture. Aujourd’hui, on crée des parcs à chiens «mouchoirs de poche» et c’est bien pour les petits chiens. Elle pense que même si ce n’est que pour 2026, tout peut changer. Si on regarde le parc, il a tout. Il lui manque juste des infrastructures coûtant un minimum à la société. S’il y avait possibilité de faire un skate-park qui soit silencieux, cela serait la parcelle idéale.

M. Ivanov demande si on parle de la parcelle à Beaulieu.

M^{me} Nussberger explique qu’au parc Beaulieu il n’y a rien à faire car «c’est tout bourgeois». Elle propose alors de le faire de l’autre côté du parc des Croupettes, c’est-à-dire à cet endroit qui est un no man’s land, en face du cycle de Montbrillant qui est fermé la nuit. Il y aurait de quoi faire. Il y a quatre entrées pour aller au cycle de Montbrillant et elle estime qu’il serait possible d’en supprimer deux pour créer une seule parcelle plus grande que celle proposée. De plus, il lui semble qu’il n’y aurait pas de grands arbres à protéger. Comme tous les parcs de Genève, on ne voit plus le chien, tant la végétation est riche. Ils aimeraient protéger certains arbres dans la parcelle. Elle pense que cette parcelle aurait été la plus opportune.

M. Ivanov soulève que cela dépend de l’entité qui en est propriétaire.

M^{me} Nussberger pense que cela appartient toujours au parc des Croupettes.

Un commissaire demande de quel endroit il s’agit.

M^{me} Nussberger indique qu’il s’agit de la partie à l’ouest de la parcelle montrée précédemment.

Les commissaires n’ayant plus de questions, les pétitionnaires ainsi que M. Ivanov, président de la commission des sports, sont remercié-e-s.

Discussion

Faute de temps, aucune discussion n’a suivi cette présentation de la pétition.

Le président demande toutefois s’il y a une demande d’audition.

Une commissaire propose le SEVE, avec M. Gomez.

Un commissaire propose l’audition de M^{me} Perler.

Un commissaire a des questions à poser à la commission, car il n'a pas assisté à l'entier des auditions.

Le président lui répond qu'il les posera la prochaine fois. Il ajoute qu'il aime bien l'idée, si c'est soutenu, d'avoir le magistrat Gomez en premier, à moins qu'on accepte les deux et qu'on les fasse auditionner en même temps. Il se demande qui serait le magistrat en charge de cette parcelle.

Les membres de la commission répondent qu'il s'agit de M^{me} Perler.

Mises au vote, les deux auditions de M^{me} Perler et du SEVE sont acceptées à l'unanimité.

Un commissaire dit qu'en début de législature il y avait eu une pétition pour le skate-park à Montbrillant. Il était rapporteur sur l'objet et M^{me} Kitsos avait dit que le processus était très bien et que M^{me} Perler avait dit «pourquoi pas». Il se demande si on ne devrait pas entendre également M^{me} Kitsos au sujet du parc à chiens.

Un commissaire rebondit en disant qu'il s'agit d'une longue parcelle, donc il y aurait la place d'installer quelque chose.

Le président propose de garder ces éléments pour la suite des travaux.

Séance du 5 décembre 2022

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M. Olivier Robert, adjoint de direction au Service des espaces verts (SEVE), et de M. Jean-Gabriel Brunet, chef du SEVE

En introduction, M. Gomez indique que les pétitionnaires auraient appris par la presse que cette parcelle était convoitée par l'Espace Freestyle Montbrillant. C'est une émanation de la maison de quartier Pré-en-bulle. Plus tôt encore, ce sont des employé-e-s de la Ville qui avaient suggéré cette parcelle. Il est clair qu'aujourd'hui elle sert de lien intergénérationnel. Les gens qui ont des chiens se retrouvent régulièrement là-bas et il y a un certain nombre d'arbres qu'on souhaite voir maintenus. Son service imagine même y augmenter la végétalisation. Cette parcelle n'est pas autogérée, mais les gens qui y vont, avec les chiens, s'en occupent bien. On rentre toutefois en conflit avec plusieurs usages. En ce qui les concerne, le SEVE et lui-même sont favorables à maintenir le parc à chiens comme il est. Aujourd'hui, il n'y a pas de problèmes de voisinage, même si la cohabitation avec le skate-parkour pourrait être envisagée. Le SEVE et lui-même sont favorables au maintien de la pleine terre. La pétition demande que les propriétaires de chiens puissent continuer à utiliser cette parcelle. Le SEVE et lui-même sont favorables à ce maintien. C'est un arbitrage entre différents besoins.

M. Robert complète et rappelle qu'ils ont fait voter une demande de crédit de 984 000 francs pour la rénovation et la création de parcs à chiens, dont celui du parc des Croupettes. Cet espace a subi beaucoup d'oppositions de la part des usagères et usagers, et par les habitantes et habitants. Ils ont finalement dû renoncer à le créer, ce qui les amènerait à penser qu'il y avait déjà cet espace de Montbrillant, qui est exploité à bien plaisir aujourd'hui et qui est bien entretenu et géré par les propriétaires de chiens. Entre-temps, on a suggéré que cet espace puisse être officialisé comme parc à chiens. Ensuite est arrivée une volonté de créer un skate-park. Quand le plan a été présenté, l'espace dédié au sport prenait toute la parcelle. Il est de leur point de vue possible de concilier les deux, bien que cela nécessite de réduire l'espace pour les chiens.

Discussion

Un commissaire pense qu'il faut se mettre d'accord entre magistrats et rappelle alors qu'il y a trois visions différentes: M. Gomez est favorable au parc à chiens et M^{mes} Kitsos et Barbey-Chappuis sont favorables au projet amené par les adolescents du quartier – qui doivent être découragés vu le temps que cela prend. M^{me} Perler était venue avec un projet de baraquement et de déplacement du Quai 9 à cet endroit. Le commissaire souhaite donc savoir qui veut faire quoi, quand et comment.

M. Gomez répond qu'il ne veut rien faire, qu'il souhaiterait laisser cet espace en l'état. Il pense toutefois qu'on peut partager avec ce qui est existant aujourd'hui. Le Conseil administratif devra encore finaliser cette demande. Il y a une proposition PR-1529 pour faire un skate-park provisoire. Il a cru comprendre qu'il serait temporairement installé sur une partie de cette parcelle. L'octroi définitif de cette parcelle doit être décidé par le Conseil administratif.

Le commissaire constate que si on transmet la pétition au Conseil administratif on donne un signe à l'exécutif qu'on revient en arrière, sachant qu'il y a déjà une proposition. Il n'arrive pas à comprendre quel signal la commission des pétitions doit envoyer, parce qu'il n'y a pas d'accord entre magistrats au sein du Conseil administratif.

M. Gomez indique que l'attribution définitive est le skate-park temporaire avec une possibilité qu'il soit pérenne. Il comprend et voit toutefois d'un bon œil la pétition discutée lors de cette audition. Il faut encore que cela soit étudié au sein du Conseil administratif.

Le commissaire demande quelle réponse il faudra donner aux jeunes si la pétition actuelle est envoyée au Conseil administratif et que le skate-park est enlevé.

M. Gomez indique qu'il faudra proposer un autre endroit ou partager l'endroit avec le parc à chiens. Il faudra choisir entre les deux. Le SEVE et lui-même pensent qu'on peut faire les deux. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a un parc à chiens qui répond à certaines demandes. On a un lieu existant, géré, utilisé comme cela et qui est en pleine terre. C'est toujours le problème avec le provisoire qui finit par durer à la longue. C'est comme cela qu'il lit la pétition. A son sens, elle est légitime dans sa revendication.

Une commissaire craint que cela crée un précédent. Les personnes se sont octroyé un espace public. Cela la chiffonne un peu. C'est rare de voir des jeunes qui s'associent et militent avec un projet. Eux ne se sont pas approprié le terrain et les deux magistrates Kitsos et Barbey-Chappuis s'étaient engagées sur ce projet. Elle trouve cavalier de venir dire que les propriétaires de chiens sont là et qu'ils le défrichent, donc on les laisse occuper l'espace. Elle demande aux auditionnés s'ils ne craignent pas de créer un précédent.

M. Gomez répond que l'utilisation de l'espace public répond à une nécessité. Il y a beaucoup de monde qui a un chien. Soit on dit que cela ne répond pas à une nécessité, soit on trouve un autre endroit. La nature a horreur du vide et l'humain de même. Cela arrive souvent qu'on occupe un lieu et, après, c'est le rôle des pouvoirs publics de se demander si l'occupation du lieu se justifie: on peut le pérenniser ou en faire autre chose. C'est un choix politique. Les jeunes en ont besoin, il ne le conteste pas. On crée maintenant un autre problème, car on dit aux gens propriétaires de chiens qu'ils ne peuvent pas rester. On avait parlé des Croupettes mais ce n'est pas possible. Si on admet que les gens peuvent avoir un animal de compagnie, il faut une réponse à ce besoin. On ne va pas leur dire d'aller dans les parcs, on ne veut pas cela. Dans une ville très dense, qui a peu d'espace, il faut faire attention à partir du moment où on attribue ces espaces.

La commissaire ajoute que le projet des jeunes l'avait touchée. Quand ils ont été auditionnés, ils étaient prêts à partager l'espace. Les autres pétitionnaires propriétaires de chiens semblaient plus réticents à cette idée. Elle est interloquée que les gens puissent s'approprier quelque chose ainsi. C'est s'attribuer l'usage du domaine public.

M. Gomez comprend cela. C'est soit on laisse faire, soit il fallait être clair dès le départ. Il ne dit pas qu'il ne faut pas le faire. Il y a un intérêt public qui prime. Quand on gère l'intérêt public, on gère tous les intérêts publics. Bien sûr que les jeunes ont des besoins, il ne le conteste pas, mais il y a aussi des gens qui ont des besoins. Il ne s'agit pas d'opposer les uns aux autres, mais c'est ce qu'on est en train de faire en leur demandant de partir.

La commissaire poursuit l'échange et se demande si les déjections canines ne sont pas néfastes pour les arbres.

M. Brunet indique qu'il a été sur place pour se rendre compte de la situation de la parcelle. Le SEVE n'a jamais rien fait sur ce lieu et c'est le seul parc à chiens qu'il connaisse qui est aussi bien géré. Les gens savent qu'ils sont dans une certaine illégalité et ils font tout pour que cela se passe bien, ils rebouchent les trous que les chiens font. Les collaborateurs du SEVE passent beaucoup de temps à reboucher les trous dans les autres parcs à chiens pour éviter des problèmes de cheville, ils ramassent les excréments, etc. Il ne peut pas dire que les excréments ne font rien aux arbres, mais cela a un effet quand ils sont répétés. Les propriétaires de chiens ont le souci du respect des lieux.

Un commissaire indique qu'on a entendu parler du partage de la parcelle 7514. Il se demande si les intervenants savent déjà où se trouvera le skate-park provisoire.

M. Gomez a vu quelques esquisses présentées, mais ne se souvient plus exactement.

Le commissaire poursuit et soulève qu'il y a un grand parking arborisé qui pourrait faire l'affaire, plutôt qu'opposer les uns aux autres. Comment les auditionnés voient-ils cela?

M. Robert répond que le skate-park prendra place dans la parcelle. On devrait alors raccourcir le parc à chiens sur la partie haute. Il précise qu'il y a trois parcelles.

Le commissaire remarque que sur le cadastre il n'y a qu'une parcelle (7514).

M. Brunet avance que, pour être un ancien skateur, il le faisait au printemps ou en été. Dès qu'il pleut ou qu'il neige, on ne peut pas utiliser ces espaces extérieurs. Les propriétaires de chiens y sont trois cent soixante-cinq jours par an, car l'animal doit sortir. Le partage de l'espace lui semble judicieux à titre personnel.

Le commissaire poursuit et soulève que les jeunes pratiquent déjà le parkour à cet endroit-là, mais plutôt sur la terrasse où ils sautent pour rester debout sur le mur et également sur le parking deux-roues. Il y a déjà un historique de parkour. Il doit y avoir une possibilité d'utiliser cet espace public.

Un commissaire partage le questionnement d'autres commissaires. Les pétitionnaires ne voulaient pas le partage, car pour la santé des chiens ce n'était pas possible. Le commissaire se demande comment trouver une solution.

M. Gomez pense que le partage est faisable.

Un commissaire a deux questions. Les intervenants ont soulevé le fait que les propriétaires en prennent un soin particulier parce que, justement, ils sont dans la phase où cela ne leur est pas acquis. Il demande si le SEVE ne craint pas que

le parc à chiens devienne comme les autres. Il sait aussi que c'est très délicat de parler de la pertinence d'avoir un animal en ville, mais il y a des études qui disent qu'avoir un animal a un impact sur le climat. Il voulait savoir si dans l'Agenda 21 il y avait quelque chose à ce sujet.

M. Gomez pense qu'il faut mettre en balance cela avec le bien social que provoque un animal de compagnie. Il n'y a pas de notion à ce sujet dans l'Agenda 21. On le voit dans nos villes, la nécessité d'avoir un lien avec la nature se fait sentir. Il y a beaucoup de gens qui ont des animaux de compagnie et ce sont les vaches qui sont productrices de CO₂ et de CH₄. Si on doit faire des priorités en matière d'urgence climatique, il ne faut pas se pencher en premier lieu sur les animaux de compagnie. Il n'a pas d'évaluation sur le pourcentage de CO₂ par année que produit un chien.

Concernant le fait que ce parc à chiens soit normalisé, avec un entretien moins fin des propriétaires si l'espace est reconnu comme officiel, M. Brunet confirme que c'est un risque.

M. Gomez demande depuis combien de temps les propriétaires de chiens occupent la parcelle. M. Brunet répond qu'ils sont présents depuis douze ou quinze ans.

M. Gomez n'écarte pas le fait que le comportement puisse évoluer. Ce qui est clair, c'est que le besoin d'une partie de la population est là et qu'on doit y répondre. Cette parcelle répond à ces besoins. On devra aussi trouver une solution pour le skate-parkour. Si, aujourd'hui, on a ces arbres qui ont grandi de manière spontanée, c'est qu'ils se sont créés les conditions pour grandir. On a des endroits comme les parkings derrière les Grottes, mais ils vont être occupés par les CFF pour des questions de travaux. Il comprend les différents départements puisqu'on rencontre un problème de place. C'est comme pour Voirie – Ville propre. A un moment donné, on a envisagé de mettre des véhicules là-bas. C'est une question de politique publique. Le SEVE a besoin de place pour mettre les véhicules qui sont dans les parcs. Les différents départements et services travaillent avec le département de M^{me} Perler pour qu'en sous-sol il soit possible de construire des garages. C'est un besoin d'espace continu.

Un commissaire n'a pas compris pourquoi le parc des Croupettes ne serait pas une solution.

M. Robert répond qu'il y a eu énormément de plaintes quand la demande de crédit est sortie, notamment pour les nuisances olfactives et sonores.

M. Brunet ajoute que le parc des Croupettes est très petit. Les voisins ainsi que les futurs utilisateurs ont dit qu'il n'était pas adapté. Dans les Croupettes, il y a de beaux arbres. Sur ce type d'arbres, on aurait des problèmes si on mettait un parc à chiens autour.

Un commissaire demande si la Ville est propriétaire de la parcelle.

M. Gomez répond par l'affirmative.

Le président de la commission se souvient qu'il y a des réflexions pour que la parcelle continue d'accueillir les propriétaires de chiens tout en maintenant le projet du skate-park. Le fait de ne rien faire par rapport à cette question ne va rien changer à ce qui est en route dans le département de M. Gomez.

M. Gomez indique que ce qui est accepté est d'installer un skate-parkour provisoire pour l'instant.

Le président demande si, dans les réflexions, il est prévu de conserver une partie de la parcelle pour le parc à chiens.

M. Gomez répond que le Conseil administratif ne s'est pas prononcé sur cela encore. Il apprend que les propriétaires de chiens ne souhaitent pas de skate-parkour. Il avait cru comprendre qu'ils n'étaient pas opposés au partage.

Toutes les questions ayant été posées, les auditionnés sont remerciés.

Discussion

Le président de la commission demande s'il y a d'autres demandes d'auditions, de discussions, de prises de position ou si l'on peut passer au vote.

Un commissaire dit qu'il y a cette proposition. Il n'est pas contre réauditionner M^{me} Kitsos pour le réaménagement du skate-parkour.

Une commissaire aimerait en discuter avec les membres de son parti. On a beaucoup encouragé les jeunes qui avaient fait une démarche citoyenne et maintenant on revient en arrière. Elle n'arrivera pas à prendre une décision seule à la suite de ces auditions. Elle demande un temps de réflexion.

Un commissaire indique qu'à la fin de la parcelle il y a une entrée de parking et de l'autre côté une autre parcelle. Il se demande si cette autre parcelle pourrait, en partie, devenir le parc à chiens.

Le président rappelle qu'ils sont saisis d'une pétition qui concerne une parcelle existante mais que visiblement il pourrait y avoir d'autres alternatives.

Le commissaire demande ce qu'il en est de l'autre parcelle.

Le président répond qu'elle fait aussi partie du bien foncier de la Ville, mais qu'elle est de l'autre côté du passage du parking qui va à la Poste.

Un commissaire serait prêt à classer la pétition, mais il comprend que certains commissaires aient besoin d'en discuter.

Le président se souvient qu'il y a des réflexions pour que la parcelle continue d'accueillir les propriétaires de chiens tout en maintenant le projet du skate-park. Le fait de ne rien faire par rapport à cette question ne va rien changer à ce qui est en route dans le département de M. Gomez.

Le commissaire rappelle que la parcelle est grande. Elle a une partie qui semblerait être un espace suffisant et dans ce cas les deux pétitions ne seraient pas incompatibles. Il demande où commence et où s'arrête le rôle de la commission des pétitions. Pour lui, la commission pourrait envoyer les deux au Conseil administratif. Il faudrait juste savoir ce qui se passe pour la partie nord.

Une commissaire rejoint les propos de son collègue. Elle peut comprendre que les commissaires aient besoin de parler avec leur parti. Il leur semble que la pétition pour le skate-parkour a déjà été envoyée au Conseil administratif. Elle pense qu'en tant que membres de la commission des pétitions, ils ont atteint leurs limites.

Un commissaire pense qu'on pourrait effectivement renvoyer la pétition et laisser le Conseil administratif trouver une solution. Il trouve toutefois dommage de ne pas trancher sur le sujet. On pourrait avoir une majorité qui dit oui ou non d'avoir des adolescents et les chiens sur le même terrain. Il ne se sent pas à l'aise de renvoyer simplement la pétition au Conseil administratif. Il préfère avoir un avis plus tranché de la commission. Même s'il n'a rien contre les chiens, il soutiendrait les adolescent-es et le projet de skate-parkour. Si certains commissaires veulent se sentir à l'aise, il indique aussi que l'on peut mettre une recommandation à la Ville.

Le président de la commission trouve que ce serait un mauvais signe d'accepter la pétition. On a donné un feu vert pour le skate-park et garder un aménagement pour les propriétaires, pour qu'ils fassent ce qu'ils doivent faire, cela sera fait. Si on accepte la pétition P-471 ce soir, on véhiculerait le message de laisser la situation actuelle et il y aurait un risque de confusion dans les messages qu'on veut donner au Conseil administratif. Il propose de ne pas voter ce soir et de remettre le vote à la prochaine fois.

Tous les commissaires sont d'accord sur la nécessité d'avoir un temps de réflexion. Le vote est reporté à une date ultérieure.

Séance du 20 mars 2023

Discussion et prises de position

Le président indique que M. Gomez, M^{me} Perler et les pétitionnaires ont été auditionnés, ainsi que le SEVE avec M. Robert. Il ouvre la discussion.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche trouve que c'est un dilemme difficile à trancher entre chiens et adolescents. C'est difficile, car la commission des pétitions a déjà pris la décision d'accorder le skate-park aux adolescents. Elle comprend que la cohabitation proche est problématique pour les chiens. C'est un problème à discuter mais ce n'est pas insoluble. Elle demande de recommander au Conseil administratif de trouver un accord acceptable afin que chiens et adolescents puissent évoluer harmonieusement sur la même parcelle, mais dans l'espace qui est autour de la poste de Montbrillant.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois est d'avis de renvoyer la pétition au Conseil administratif pour qu'il trouve une solution lui-même. Il y a des intérêts légitimes des deux côtés: la mise à disposition de terrain pour les jeunes n'a pas été pensée dans de nombreux quartiers, donc un skate-park est important du point de vue social car ils ont besoin d'espace. De l'autre, un parc petit aux Croquettes ne serait pas adéquat. La parcelle discutée étant grande et comme il y a le toit du garage à deux roues, on peut faire quelque chose selon lui. Il est pour un renvoi au Conseil administratif.

Un commissaire Vert demande si sa collègue d'Ensemble à gauche souhaite ajouter une recommandation à la pétition. Il demande s'il s'agirait de trouver un équilibre entre les deux demandes.

La commissaire d'Ensemble à gauche répond que l'idée est de parlementer avec les propriétaires de chiens et les adolescents afin de trouver une solution harmonieuse. On comprend que ce n'est pas possible sur la même parcelle mais cela serait peut-être possible dans le même périmètre autour de l'ancienne poste de Montbrillant.

Le commissaire Vert la remercie pour ces précisions. Il pense qu'il est possible de concilier les deux activités sur cette zone. Il y avait la pétition P-422, «Pour la création d'un espace de vie dédié aux sports urbains, notamment un Skate-Parkour Park aux Grottes», en mai 2020, soutenue à l'unanimité de la commission des pétitions qui demandait d'aller de l'avant avec le skate-parkour-park et ensuite il y a eu le renvoi à l'exécutif municipal en mai 2021 par le Conseil municipal. Selon lui, on a déjà donné une certaine direction concernant l'occupation de la parcelle. La proposition PR-1529 de juin 2022 qui propose l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 1 099 200 francs, étudiée en commission des sports, répond à la demande du skate-parkour-park. En regardant les procès-verbaux, apparemment il y a dans cette proposition un ajout de 70 000 francs pour le parc à chiens. Si on résume, les Vert-e-s ont la volonté d'avoir un espace dédié à la jeunesse mais également une possibilité de trouver un équilibre avec l'utilisation du parc à chiens en milieu urbain. Cette proposition arrivera au Conseil municipal lors de la session des 28 et 29 mars 2023. Forts de ces éléments, les Vert-e-s entendent la demande des propriétaires de chiens d'avoir ces espaces.

Ils sont prêts à la soutenir à condition que cela ne soit pas au détriment du skate-parkour-park.

Un commissaire indique que son parti, le Centre, était favorable au projet des jeunes venus le défendre avec passion. Cela l'ennuierait qu'on revienne en arrière par rapport à ce projet et l'engagement de la commission. Lors de l'audition des propriétaires de chiens, il a été constaté qu'il était plus compliqué, pour eux, de faire des concessions. Elle propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif, compte tenu de ce qui est proposé par la commission des sports. C'est au Conseil administratif de trouver un compromis pour l'utilisation de la parcelle de manière partagée. Elle pense qu'il est nécessaire d'aller de l'avant avec le skate-parkour-park et qu'il ne faut pas revenir en arrière.

Suite à ces propos, le président est partagé. La pétition P-471 est claire: les propriétaires de chiens ne veulent pas de skate-park à cet endroit. Soit on refuse la pétition et on accepte la recommandation avec une occupation mixte vu que le magistrat et le SEVE ont dit que c'était possible, soit on l'accepte, mais il serait partagé sur la recommandation qui devrait être édulcorée selon lui.

Une commissaire du Parti libéral-radical dit que le point 8 de l'ordre du jour de la séance plénière concerne la proposition PR-1529. Il y a une délibération ajoutée, où 70 000 francs sont mis pour un parc à chiens dans le parc des Croupettes. Selon elle, le président a raison, c'est contradictoire. Elle aurait envie de proposer qu'on reporte le vote de la pétition à la prochaine fois, selon ce qui est voté en plénière. Si on accepte la proposition PR-1529, la pétition n'a plus lieu d'être, vu que la proposition propose le parc à chiens à quelques mètres, de l'autre côté.

La commissaire d'Ensemble à gauche dit qu'il était dit que ce n'était pas possible, et que c'était déjà décidé.

La commissaire libérale-radical répond que cela a été voté en commission des sports.

Une commissaire socialiste se demande si c'est à la commission des pétitions de trancher dans l'absolu. Selon elle, il faut suivre le raisonnement de sa collègue libérale-radical et voir ce qui sera proposé en plénière. Ce dossier sera passé au vote et cela donne une idée plus précise. En outre, on peut comprendre que les propriétaires de chiens aient envie de garder l'espace actuel. Un accompagnement pour un déplacement dans le parc des Croupettes pourrait alors être envisagé, comme on pourrait envisager un autre endroit pour le skate-parkour-park, quand bien même on s'est battu pour qu'il soit fait. Ce qui l'a interpellée dans les auditions, c'est qu'il s'agit d'une parcelle mais qu'elle est divisée en deux parties: il y en a une du côté de la Poste, une entrée et une autre petite partie. Cette dernière partie est un dépôt de selles et est goudronnée. Le Parti socialiste s'interroge afin

de savoir si cela ne serait pas une solution aussi. Elle pense que le mieux est de voir ce qui se décide concernant le parc des Croupettes lors de la prochaine plénière. Elle pense qu'il faut attendre.

Suite à ces échanges, le président met au vote le report du vote.

Le report du vote est accepté à l'unanimité des membres de la commission.

Séance du 8 mai 2023

Discussion

Le président demande s'il y a des prises de position. Il ajoute que c'est en lien avec ce qui est proposé au Conseil municipal puisque la proposition PR-1529 a été acceptée. La logique voudrait qu'on classe la pétition P-471.

Une commissaire indique que pour le Centre la pétition peut être classée.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois pense qu'on pourrait la renvoyer, car ce n'est pas à eux de décider si on fait un skate-park ou un parc à chiens. Selon lui, il y a la place pour les deux.

Il n'y a pas d'autres prises de position.

Vote

La pétition P-471 est classée par 11 oui (3 S, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR) contre 3 non (1 EàG, 1 UDC, 1 MCG).

Annexe: pétition P-471

P-471

Collectif Propriétaires de chiens et habitant-e-s
des quartiers Grottes, Cropettes, Montbrillant
p. a. Association Solemyo
Rue des Gares 15
1201 Genève
solemyo@cuisinesolaire.com

REÇU le
16 JUIN 2022

Service du Conseil municipal – SCM
Secrétariat général de la Ville
de Genève
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

Genève, le 16 juin 2022

Concerne : présentation de notre pétition « Pour l'officialisation de l'espace de liberté pour chiens sur la parcelle 7514 ainsi que pour la préservation et le développement de sa végétalisation »

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, nous avons la chance de pouvoir utiliser la parcelle 7514 comme espace de liberté pour chiens.

Nous nous occupons de manière autonome de l'entretien de cette dernière et cet usage du lieu n'a jamais fait l'objet de la moindre plainte de la part du voisinage.

Ayant appris par la presse en 2020 que ce terrain était convoité par le collectif Espace Freestyle Montbrillant pour un projet de création d'un skate et parkour park, nous n'avons pu que déplorer ce manque de concertation dans le cadre de la vie du quartier – et, d'une manière générale, l'absence de considération pour autrui caractérisant cette démarche.

Nous avons donc entrepris de contacter les parties et autorités concernées (voir nos courriers en annexes). Nous avons proposé à maintes reprises une rencontre, sans succès.

Les différents départements de la Ville se sont montrés plutôt rassurants concernant la sauvegarde de ce parc à moyen terme et ont promis de nous informer de l'évolution de la situation.

Malheureusement, cela n'a pas été le cas. Lorsque nous avons appris – par l'intermédiaire des médias –, l'avancement du projet du collectif Espace Freestyle, nous avons décidé de nous battre pour la préservation de ce magnifique espace vert.

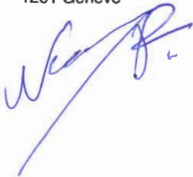
Non seulement, celui-ci réunit tous les critères d'un espace de liberté pour chiens idéal, mais il constitue également un lieu de lien social et intergénérationnel. Par ailleurs, la pérennisation de ce lieu n'engendrerait que très peu de frais. Enfin, en raison de l'urgence climatique, il est essentiel de préserver cet espace végétalisé et même d'y augmenter les plantations – l'imperméabilisation du sol pour la création d'un skate-parkour-park irait totalement à l'encontre des mesures annoncées par la Ville dans sa Stratégie climat.

Pour toutes ces raisons, nous avons présenté en date du 09.03.2022 la pétition citée en titre à nos concitoyen.ne.s. A la fin de la collecte le 16.06.2022, le nombre de signatures réunies s'élève à 600.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour le Collectif Propriétaires de chiens et habitant-e-s des quartiers Grottes, Croquettes, Montbrillant

Florence Nussberger
Rue de Montbrillant 24
1201 Genève



Alexandra Arbus
Rue de Lyon 8
1201 Genève



Annexes : - pétition physique (519 signatures)
- pétition en ligne (81 signatures) : <https://tinyurl.com/yb68kwws>
- correspondance avec la Ville de Genève et le Collectif Espace Freestyle Montbrillant
- articles de presse

Conseil municipal :
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

Pour l'officialisation de l'espace de liberté pour chiens sur la parcelle 7514 ainsi que pour la préservation et le développement de sa végétalisation.

Pétition adressée au Conseil municipal de la Ville de Genève

Depuis plusieurs années, les chiens et leurs propriétaires bénéficient, en bonne harmonie avec le voisinage, de l'espace vert se situant le long de la passerelle de la poste de la rue de Montbrillant.

Un lien fort agréable et de solidarité s'est instauré entre diverses générations de propriétaires de chiens. Le grand groupe qui s'est peu à peu formé se partage les tâches de nettoyage et de maintien de la salubrité du lieu.

Nos amis à quatre pattes sont heureux de s'y retrouver et s'ébattre en toute sécurité dans l'un des plus grands et beaux parcs canins clôturés de la ville.

Étant donné la densité de la population et du trafic dans le secteur, cet emplacement répond à un besoin largement partagé. De plus, cet espace ne nécessiterait qu'un léger aménagement à moindre frais.

Nous savons qu'un projet d'un autre espace de liberté est prévu au parc des Croupettes sur la parcelle n°7755. Toutefois, ce dernier nous semble contre productif par son coût, son emplacement et sa taille.

Par ailleurs, la lutte contre le réchauffement climatique nécessite d'augmenter les zones de plantation.

Nous demandons donc que ce lieu, si important dans la vie du quartier, soit officiellement maintenu en tant qu'espace de liberté pour chiens et que sa végétalisation soit intégralement préservée, développée et valorisée en termes de biodiversité.

La pétition peut être signée par toute personne, quels que soient son âge et sa nationalité

Nom, prénom	Adresse	Signature

Collectif Propriétaires de chiens et habitant·e·s des quartiers Grottes, Croupettes, Montbrillant

A renvoyer par courrier postal à Collectif Propriétaires de chiens et habitant·e·s des quartiers Grottes, Croupettes, Montbrillant, p. a. Association Solemyo, rue des Gares 15, 1201 Genève